Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, CONCERNANT LES SUPERFICIES MINIMALES DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE H-104 AFIN DE PERMETTRE LES MINIMAISONS

Avis de motion est donné par le conseiller Léonard Gaudette à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2021-12 modifiant le Règlement numéro 2017-02 intitulé « Règlement de zonage ».

Lors de l'adoption du règlement 2021-03 amendant le Règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier le calcul de l'implantation de la marge de recul avant dans le périmètre d'urbanisation et de corriger les grilles d'usage, une erreur s'est glissée concernant les normes d'implantation du bâtiment principal de la grille d'usage de la zone H-104. Une correction doit être effectué afin de permettre à nouveau la construction de minimaisons.

Le projet de règlement, qui a été déposé lors de la séance du 4 octobre, doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation et il est susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 5e jour du mois d'octobre 2021.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière